

Inscription BRICKSALES 2025 – Bourse Lego

Organisation:

Luxembourg Lego User Group asbl

176, route d'Esch, L-4451 Belvaux (Luxembourg)

Responsable : Wagner Pascal – 00352691190579 – pw051979@gmail.com

Lieu de la manifestation:

Centre Culturel Hosingen

9, op der Hei, L-9809 Hosingen (Luxembourg)

Date et heures :

samedi, 05 avril 2025 de 10-18 heures et dimanche , 06 avril 2025 de 10-18 heures

Nbr de tables: _____

Étagères emportées : _____

Type/gamme de vente: _____

Frais : 15 Euro par table (150cm x 75cm) par jour

Je fais une reservation pour un stand le samedi / dimanche / les deux jours

La somme totale à payer est donc de:

Avec prière de signer , de scanner et de renvoyer à l'adresse pw051979@gmail.com pour le 16-03-2025 au plus tard

Les frais du stand sont à virer pour le 23-03-2025 au compte de l'association

Luxembourg Lego User Group asbl, CCPLLULL, LU86 1111 3108 7991 0000

La reservation est valide dès reception du paiement et la confirmation de l'association

Nom: _____

Adresse: _____

Tel / GSM: _____

Courriel: _____

Conditions générales

- 1) Les vendeurs ne peuvent vendre que des produits sous la marque LEGO enregistrée !!! La vente de marchandises auprès de fournisseurs tiers est donc strictement interdite. L'organisateur peut autoriser des exceptions, mais cela doit être clarifié au préalable avec le conseil d'administration de l'organisateur. Les exposants sont autorisés à vendre des produits LEGO anciens et nouveaux (plus récents), y compris les ensembles du catalogue actuel. Si des ensembles d'occasion sont vendus, ils doivent être complets à 100 %, sauf si l'emballage indique clairement ce qui manque.
- 2) Des boîtiers mesurant au maximum 20 cm sont autorisés devant le stand de vente. Dans le cas contraire, seuls les objets avec l'accord de l'organisateur sont autorisés devant les tables.
- 3) AUCUNE table apportée par les vendeurs eux-mêmes n'est autorisée. Les étagères sont autorisées mais doivent être incluses dans l'inscription ; Vous n'êtes pas autorisé à apporter plus d'étagères que ce qui est enregistré. Des étagères ne peuvent être placées derrière les comptoirs de vente que si elles ne présentent pas de danger pour des raisons de sécurité incendie. Des étagères basses peuvent être placées sur les tables. D'autres éléments ne peuvent être installés qu'après accord (par exemple se tenir devant ou sur le côté de la table)
- 4) L'organisateur n'est en aucun cas responsable de la réussite économique de l'événement
- 5) Chaque vendeur est responsable de la sécurisation de ses marchandises contre le vol ; l'organisateur ne peut être tenu responsable du vol des marchandises.
- 6) Le montage et le démontage d'un stand de vente pendant les heures d'ouverture au public sont interdits.
- 7) La table peut être recouverte d'un tissu ou d'une bannière avec un message publicitaire pour l'entreprise en question.
- 8) Les vendeurs commerciaux doivent se rendre identifiables en tant que tels en affichant clairement leur nom et tout logo dans un endroit visible (par exemple via une bannière). Chaque vendeur commercial doit avoir un enregistrement d'entreprise valide. De plus, tout vendeur commercial proposant des ensembles actuels à la vente est tenu de fournir des sacs de transport aux acheteurs.
- 9) L'organisateur peut demander un échantillon d'un article ; En présence du vendeur, l'organisateur sélectionne n'importe quel article présent sur le stand, dont il vérifie par exemple l'exhaustivité. Si un vendeur ne respecte pas la réglementation qui lui est applicable, l'organisateur pourra le

disqualifier en tant que vendeur et également retirer son stand de l'événement, voire interdire ledit vendeur des événements futurs. Les frais liés au retrait d'un stand de vente ne seront pas remboursés par l'organisateur.

10) Chaque vendeur est responsable des biens qu'il vend. En cas de violation détectée par les autorités gouvernementales, l'Organisateur ne pourra en être tenu responsable et aucun frais ne pourra en être recouvré.

11) Le montage pourra avoir lieu le vendredi 04 avril 2025 de 18h00 à 22h00 ou le samedi 05 avril 2025 de 7h30 à 9h50. Les travaux de nettoyage auront lieu après la fin de l'événement. Si vous participez aux deux jours, les objets LEGO peuvent rester dans les salles ; ils seront verrouillés pendant la nuit.

12) Les frais de table sont de 15 euros par table (150cmx75cm) et par jour. Pour les membres de l'association adhérents depuis au moins un an, une cotisation de 10 euros par table (150cmx75cm) par jour s'applique ou, le cas échéant, un autre accord avec le bureau de l'organisateur.

13) Les vendeurs sont priés de faire preuve d'un comportement social et amical envers le public.. En cas d'infraction, l'organisateur peut exclure le vendeur et son stand de l'événement et même exclure ledit vendeur des événements futurs. Les frais liés au retrait d'un stand de vente ne seront pas remboursés par l'organisateur.

En vous inscrivant/en signant, vous acceptez les Conditions Générales.

Date

Signature du vendeur